

Réussir l'installation de sa climatisation : les étapes indispensables pour un projet réussi

Obligations légales et administratives

- En copropriété, obtenez l'autorisation de l'assemblée générale des copropriétaires avant tout début de travaux (loi du 10 juillet 1965).
- Vérifiez le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune pour les contraintes esthétiques ou d'implantation.
- Assurez-vous que l'unité extérieure est installée à au moins 3 mètres de la façade du voisin pour respecter la réglementation acoustique.
- Faites appel à un professionnel possédant obligatoirement une attestation de capacité à la manipulation des fluides frigorigènes.

Vérifications techniques avant achat

- Contrôlez la solidité du support (mur ou sol) : il doit pouvoir supporter le poids de l'unité extérieure, pouvant atteindre 60 kg.
- Prévoyez un espace libre d'au moins 30 à 50 cm autour de l'unité extérieure pour garantir une circulation d'air optimale.
- Privilégiez des équipements performants : SEER supérieur à 6,1 (classe A++) pour le froid et SCOP supérieur à 4 (classe A+) pour le chaud.
- Vérifiez la compatibilité de votre installation électrique : une ligne dédiée avec un disjoncteur différentiel de 30mA est impérative.

Les points clés d'un devis conforme

- Exigez un devis détaillé mentionnant la marque, le modèle et la puissance frigorifique nominale en kW.
- Assurez-vous que le coût de la main-d'œuvre et la mise en service sont clairement distingués.
- Vérifiez que le devis inclut le traitement des condensats (pompe de relevage ou écoulement gravitaire).
- Confirmez que la protection électrique dédiée est bien prévue dans la prestation globale.

Confort et voisinage

- Veillez au respect de la réglementation acoustique : le niveau sonore ne doit pas générer un trouble anormal de voisinage (émergence maximale de 5 dB(A) en journée).
- Anticipez l'entretien futur en choisissant un emplacement accessible pour le technicien.